



NEUVIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 9 novembre 2022 à 19 h
Au Centre de Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560, route de l'Église, salle 119

PRÉSENCES:

M ^{me} Marie-Hélène Felt	Présidente (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
M ^{me} Mikchéla Saint-Louis	Secrétaire (2023)
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2024)
M ^{me} Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice cooptée (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
M ^{me} Audrey Collin	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

ABSENCES :

M. Charles-Hubert Riverin	Administrateur coopté (2023)
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 2 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

Le vice-président, M. Arnaud Desbiens, ouvre la séance à 19 h.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2022

RÉSOLUTION 22-09-01

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 octobre 2022.

Suivis du procès-verbal

- **Conseil d'arrondissement** – M. Drouin a assisté à la séance du [28 octobre](#) du conseil d'arrondissement. Il a quelques remarques à formuler. L'ordre du jour paraît à peine quelques jours avant la séance et il manque de précision sur les sujets traités notamment sur les dérogations mineures de sorte qu'il est difficile d'intervenir en connaissance de cause. Plusieurs points concernaient le quartier de sorte qu'il vaut la peine d'être présent.

Concernant l'ordre du jour, M^{me} Corriveau réfère à l'article [35](#) du Règlement intérieur de l'arrondissement (R.C.A.3V.Q. 1) qui indique que l'ordre du jour doit paraître au plus tard le jour juridique précédant une séance ordinaire du conseil d'arrondissement. Ainsi pour la prochaine séance du lundi 14 novembre, l'ordre du jour paraîtra le vendredi 11 novembre.

Centre Saint-Louis-de-France – M^{me} Gaudreau a contacté M^{me} Geneviève Martin directrice de la Section du loisir communautaire à la Ville. Il n'y a pas de rénovations prévues au Centre de loisirs Saint-Louis-de-France de sorte que les salles demeureront disponibles. Seul le Club FADOQ a dû déménager ses activités faute de stationnement à proximité du centre de loisirs.

4 Période d'information des membres du conseil municipal

M^{me} Mercier-Larouche fait le point sur les éléments d'intérêt de son district et répond aux questions des administrateurs.

Projet de réaménagement de la route de l'Église – La Ville projette de réaménager la route de l'Église entre le chemin Saint-Louis et la rue de l'Anse. Une activité de participation publique aura lieu du 7 au 27 novembre prochain sous forme d'un questionnaire qui peut être rempli en ligne. Ce projet s'inscrit dans le cadre des [rues conviviales](#) et vise à augmenter le confort et le sentiment de sécurité des différents types d'usagers et notamment à proximité de l'école primaire Saint-Louis-de-France.

scolaires des Découvreurs et les nouveaux aménagements seront très profitables. Elle ne peut en dire plus pour le moment. Le boisé ne pourra être conservé tel qu'il est actuellement, mais le ratio de compensation sera de 1 pour 1, en termes de surface. L'équipe de foresterie urbaine travaille sur ce sujet.

Placette publique– M^{me} Felt rappelle que dans l'état des lieux du tramway de janvier 2022, il était question de projets de participation citoyenne, notamment pour une placette publique à l'arrière de l'édifice Andrée-P.-Boucher.

M^{me} Mercier-Larouche mentionne que cela est toujours dans les cartons. Il y a déjà une placette dans la cour arrière de l'édifice, mais d'autres aménagements sont prévus en lien avec le tramway derrière l'édifice. M. Drouin rappelle qu'il pourrait y avoir des enjeux de circulation à cet endroit parce que les policiers et les pompiers y circulent à haute vitesse lors des appels d'urgence.

Plantations – M^{me} Mercier-Larouche mentionne qu'il est maintenant possible d'appeler au 311 pour demander un arbre à la Ville. L'équipe de foresterie de la Ville analysera la demande et proposera éventuellement différentes espèces compatibles avec le milieu. L'arbre retenu sera planté et entretenu à vie par la Ville.

M^{me} Anne Corriveau mentionne deux activités culturelles à suivre au cours des prochaines semaines : la série [Québec se souvient](#) qui s'enrichit de trois nouvelles productions d'ici le 14 décembre ; et [une promotion de deux pour un](#) pour différents spectacles qui se tiendront dans la Ville les 23 et 24 novembre prochains.

Résidus alimentaires – La collecte des résidus alimentaires débutera en janvier dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. La distribution des sacs mauves et des bacs devrait être annoncée prochainement.

Comité sur l'état des boisés – Ce comité dont fait partie M^{me} Corriveau devrait déposer d'ici la fin de l'année son portrait de l'état des différents boisés de la Ville.

5 Première période de questions et commentaires du public

École Saint-Louis-de-France - Un citoyen rappelle que [Accès Transports viables](#) a réalisé en 2012 un plan de déplacement autour de l'école Saint-Louis-de-France dans le cadre du programme *Mon école à pied, à vélo* et formulé des recommandations qui pourraient être prises en considération dans le cadre du projet de corridor scolaire.

École des Cœurs-Vaillants – Concernant le projet de corridor scolaire réalisé cet été, le citoyen fait remarquer qu'il y a eu une amélioration de la circulation pour les piétons mais non pour la circulation à vélos notamment à cause des saillies de trottoir qui représentent une entrave pour les cyclistes.

M^{me} Aubin-Horth mentionne que la Table de concertation vélo a signalé à la Ville l'absence de prise en compte du vélo dans les corridors scolaires et que la Ville devrait modifier ses façons de faire en intégrant l'équipe vélo dans ses projets.

À cet égard, le projet de [réaménagement de l'avenue Charles-Huot](#) qui sera réalisé en 2023 est un exemple d'une meilleure intégration de tous les aspects de la mobilité dans un projet.

Avenue Louis-Jobin – Le citoyen rappelle que les problèmes de sécurité qu’il a déjà signalés concernant l’avenue Louis-Jobin, à proximité de l’école des Cœurs-Vaillants, demeure entier (procès-verbal du [11 mai 2022](#)). M^{me} Felt rappelle qu’une résolution a été prise à ce sujet (résolution 22-06-03, [8 juin 2022](#)). M^{me} Gaudreau fera un suivi sur ce sujet à la prochaine assemblée.

Chemin du Pavillon – Le citoyen signale que le chemin du Pavillon qui donne accès à la plage Jacques-Cartier n’est plus accessible depuis le 31 octobre. Il se demande pourquoi le chemin ne serait pas fermé seulement aux premières neiges. M^{me} Corriveau mentionne que la Ville ferme le chemin en même temps qu’elle ferme le pavillon. Elle ajoute que l’endroit ne sera pas accessible prochainement à cause de travaux majeurs qui auront lieu pour stabiliser des sections de la plage Jacques-Cartier.

Frênes – Compte tenu qu’il y a eu beaucoup de frênes abattus récemment, le citoyen se demande si la Ville dispose de projet de valorisation du bois. Les frênes étant contaminés par l’agrile, des mesures particulières s’imposent. M^{me} Corriveau va s’informer.

Tramway et cyclistes – Finalement le citoyen mentionne que le Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (CEREMA) offrira le 29 novembre un [Webinaire](#) sur des retours d’expérience de prise en compte des cyclistes dans les aménagements tramway.

Avenue Fournier / chemin des Quatre Bourgeois – Un citoyen mentionne que plusieurs accidents se produisent à cette intersection et à celle de l’avenue du Chanoine-Scott, un peu plus à l’ouest. Ce secteur n’est pas sécuritaire pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes. La présence de la bande cyclable sur le chemin des Quatre-Bourgeois devrait notamment être mieux indiquée. Les remarques vont être adressées à M. Weiser. M^{me} Aubin-Horth souligne que le problème a déjà été mentionné mais qu’aucune résolution n’a été prise à ce sujet.

Suivi des dossiers

➤ **Résolutions portant sur le boisé de Rochebelle**

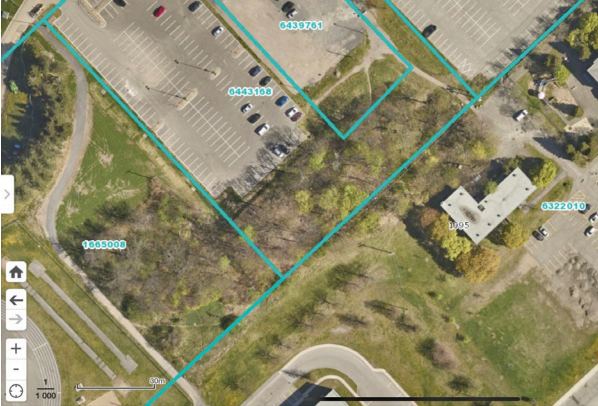
M^{me} Felt a contacté le directeur de l’école de Rochebelle, M. Daniel Lemelin, concernant le boisé de Rochebelle. Il ne connaît pas l’impact final sur le boisé des réaménagements qui auront lieu autour de l’école. Il n’y aura pas de nouvelles constructions sur le site. Le boisé n’a pas de valeur pédagogique en tant que tel et génère même des enjeux d’actions inappropriées de la part des élèves que la direction doit gérer. Il y aura un projet de reboisement qui répondra davantage aux besoins de l’école.

M^{me} Felt a dressé un tableau récapitulatif des résolutions prises par le conseil de quartier depuis 2013 concernant le boisé de Rochebelle. Le constat est que depuis que le conseil a recommandé une protection intégrale du boisé en 2013 et que la Ville a assuré que le boisé était adéquatement protégé, le boisé n’a pas cessé d’être dégradé ou d’être menacé chaque fois qu’un nouveau besoin s’est présenté (stationnement, rond-point, etc.).

M^{me} Corriveau rappelle que l’appel à manifestation d’intérêt lancé en juillet 2019 (lors d’une conférence de presse) par le conseiller de l’époque,

M. Normand, pour une démarche de cocréation pour aménager le boisé et son pourtour n'avait pas suscité d'intérêt de la part de la Commission scolaire.

M. Dave Gagnon-Pelletier montre sur la [carte interactive](#) de la Ville les portions du boisé qui appartiennent respectivement à la Ville (lots 6439761 et 6443168) et au Centre de services scolaire des Découvreurs (1665008 et 6322010).



L'intérêt pour le boisé réside dans le fait que c'est la seule canopée présente dans un secteur hyper minéralisé. Les espèces qui le composent n'ont vraisemblablement pas de valeur particulière. M. Drouin rappelle que c'est un boisé orphelin et qu'il appartient au conseil de quartier

de s'en occuper.

Une discussion s'amorce sur les prochaines étapes et la pertinence d'adopter une nouvelle résolution. On convient d'attendre les prochaines annonces de la Ville et du Centre de services scolaire pour intervenir. Ce pourrait être un bon moment pour le conseil de s'exprimer publiquement sur le sujet.

(Page Facebook [Les ami\(e\)s du boisé de Rochebelle](#)).

➤ **Rue de l'Anse (résolutions [21-06-08](#) et [22-06-02](#))**

Plusieurs arbres ont été plantés récemment par la Ville sur le terre-plein de la rue de l'Anse. Le conseil salue l'initiative de la Ville, mais aurait aimé être informé d'autant plus que deux résolutions avaient été prises au sujet de cet espace, l'une en juin 2021 et l'autre en juin 2022.

M^{me} Gaudreau a fait une vérification sur les deux résolutions dans l'outil de suivi de la Ville. La Ville avait répondu à la première résolution que 55 arbres allaient être plantés sur le terrain. Quant à la seconde, la Ville a répondu qu'elle n'avait pas de planification prévue pour le secteur en termes de parc. Le terrain est considéré comme îlot de verdure et comme lieu potentiel pour des projets collectifs autorisés. Différents programmes existent à cet égard tels [Places éphémères issues de la communauté](#) et [Coup de pouce vert pour mon quartier](#). Seul le premier donne droit à une subvention.

Les réponses de la Ville aux deux résolutions n'ont pas été notifiées au conseil de quartier parce que l'outil de suivi de la Ville ne signale pas la mise à jour des informations. Les conseillers en consultations publiques doivent manuellement faire le suivi des résolutions qui sont inscrites dans l'outil pour vérifier les mises à jour et malheureusement, ils en échappent.

➤ **Résolution sur la mobilité**

M^{me} Aubin-Horth accepte de se pencher sur la rédaction d'une résolution demandant à la Ville des mesures spécifiques et permanentes d'atténuation

des vitesses sur les rues de transit du quartier Saint-Louis à la manière de celle adoptée par le conseil de quartier de la Cité-Universitaire.

➤ **Projet de sensibilisation à la sécurité routière**

M^{me} Laliberté indique que le projet comportera trois volets. Un premier volet consistera en ateliers sur la sécurité à vélo et sur la sensibilisation au port du casque pour prévenir les commotions cérébrales, dans les écoles du quartier. Les ateliers seront dispensés avec les organismes *Avec toute ma tête* et *Minicycle*.

Les écoles Saint-Louis-de-France, Saint-Yves, Cœurs-Vaillants et Sainte-Foy Elementary School ont été ou seront contactées pour connaître leur intérêt et déterminer le nombre éventuel d'ateliers à organiser.

Le projet comportera également la réédition des affiches invitant les automobilistes à réduire leur vitesse et l'achat d'autocollants pour bacs poubelles invitant les conducteurs à la prudence (zone de jeux, présence d'enfants).

M. Desbiens s'occupe de la reddition de compte du projet 2022 et de la finalisation du projet 2023.

➤ **Bilan des corridors scolaires 2022**

Il a été question du sujet plus tôt. Les projets Sainte-Foy Elementary School et Saint-Louis-de-France seront annoncés en début d'année.

➤ **Autres**

Un citoyen qui n'a pu être présent ce soir a fait part au conseil de quartier de vitesses excessives dans le secteur de la rue de Summerside, en particulier dans la pente qui se trouve à la hauteur de la rue de Vincennes. Des mesures d'apaisement sont souhaitées comme l'ajout d'un indicateur de vitesse mobile, de panneaux de signalisation tel « Présence d'enfant ralentissez » ou de bollards.

RÉSOLUTION 22-09-02

Concernant une demande à la Ville de Québec pour des mesures visant à ralentir la circulation sur la rue de Summerside

ATTENDU la présence dans le secteur de la rue de Summerside de nombreux jeunes ménages avec enfants ;

ATTENDU la circulation qui augmente le matin et en fin d'après-midi sur la rue de Summerside ;

ATTENDU que la rue est en pente, ce qui contribue à augmenter la vitesse des véhicules y circulant ;

ATTENDU qu'avec le télétravail et les commandes en ligne grandissantes, la circulation des camions de livraisons est en augmentation, et que souvent ceux-ci ne respectent pas les limites de vitesse, incluant la fin de semaine quand des enfants sont présents dans les rues du quartier ;

ATTENDU l'engagement de la ville de Québec relativement à la sécurité routière et la réduction de la vitesse dans les secteurs résidentiels ;

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de prendre les mesures nécessaires et appropriées visant à réduire la vitesse sur la rue de Summerside, plus précisément dans le bas de la côte de Summerside près de la rue de Vincennes.

6 Deuxième période de questions et commentaires du public

Secteur Saint-Denys – Un citoyen qui ne pouvait être présent ce soir a informé M^{me} Dussault que la Ville procède actuellement à des lectures de vitesse dans le secteur Saint-Denys et sur la rue Montreuil notamment. Il semble que les personnes en charge des mesures sont étonnées des vitesses élevées pratiquées dans le secteur.

7 Divers

➤ Correspondance

Comité de liaison du tramway de Québec – Invitation du Bureau de projet du tramway à participer à un atelier de démarrage du comité de liaison avec la communauté. M^{me} Felt, invitée en tant que présidente, a assisté en personne à la rencontre qui s'est tenue le 27 octobre 2022.

Centre de loisirs – Courriel signalant un conflit d'usage entre le conseil de quartier et la chorale concernant la grande salle du Centre de loisirs Saint-Louis-de-France. Le sujet sera traité plus loin.

➤ Secrétariat – s.o.

➤ Trésorerie

M. Desbiens mentionne que le solde du compte est de 4184,35 \$ réparti comme suit :

Bilan au 9 novembre	\$
Budget de fonctionnement	604,73
Projet de sécurité routière	2 763,46
Projet Saint-Louis plein de vies	816,16
Solde du compte	4 184,35

Le solde du budget de fonctionnement à la fin de l'année devrait être de 397,56 \$.

RÉSOLUTION 22-09-03

Concernant le paiement du procès-verbal du 9 novembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 9 novembre 2022.

➤ Salle pour les rencontres du conseil de quartier

Le conseil de quartier a réservé la grande salle pour ses assemblées qui se tiennent le deuxième mercredi du mois. La chorale a réservé pour tous les autres mercredis mais souhaiterait avoir également la grande salle les deuxièmes mercredis du mois parce que le piano qu'elle utilise s'y trouve.

Le conseil de quartier est prêt à faire un compromis et à prendre la petite salle mais devra utiliser la grande salle lors des assemblées où l'assistance attendue serait plus nombreuse (séance d'information, consultation publique, assemblée générale, conférence, etc.). Le point sera abordé avec la chorale. Le CA souhaite aussi savoir quelles salles alternatives seraient disponibles dans le quartier. M^{me} Gaudreau s'engage à faire une recherche à ce sujet.
Activités de participation publique à venir

- Questionnaire en ligne du 7 au 27 novembre sur le réaménagement de la route de l'Église entre le chemin Saint-Louis et la rue de l'Anse.
- Séance d'information sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier ([fiche de participation citoyenne](#)).

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Desbiens lève la séance à 21 h 25. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 14 décembre 2022.

M^{me} Marie-Hélène Felt

Présidente

M^{me} Mikchela Saint-Louis

Secrétaire